

Les bords du Gave  
Avenue de la République  
Salle Marcelle Courtois  
Mortimer de Lassence  
Les jardins de Mazères



La Vallée heureuse  
Le Hameau  
Les Coteaux

Les Pindats  
Les Aguts  
Henri IV

# MAZÈRES ISONSONS

Le stade  
La Garenne



## Édito

Quand l'année s'achève et qu'une autre commence, il est de tradition de rassembler nos espoirs et nos souhaits pour les offrir à nos proches et à tous ceux qui nous entourent.

Mais alors que l'année 2023 s'achève dans le spectacle désolant des violences sociétales, des catastrophes naturelles et des guerres proches de chez nous, une fois n'est pas coutume, en abordant la nouvelle année 2024 j'ai envie tout simplement de donner la parole à un philosophe pour inspirer et élever nos pensées :

« L'accès au bonheur individuel est fonction de notre rapport à l'instant présent et à chaque menu plaisir de l'existence. De la joie qu'on peut ressentir à contempler un paysage, la lumière d'un regard, à méditer une pensée profonde ou poétique ; de comprendre, à la suite de Sénèque, que « Vivre, ce n'est pas attendre que l'orage passe mais apprendre à danser sous la pluie » (...). Prendre le temps d'aimer, de nous émerveiller, de vivre... ».

Frédéric LENOIR, L'Odyssée du Sacré, Ed. Albin Michel, Oct. 2023

Joyeux Noël, heureuses fêtes de fin d'année et Meilleurs vœux de bonheur pour l'année 2024 !

Votre Maire,  
Monique SÉMAVOINE

## Rencontre LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Depuis leur élection en Mai 2022, les enfants du Conseil municipal se sont bien investis dans leur mission représentative.

Rappelons qu'en Février 2023 ils ont planté une quinzaine d'arbres sur le stade municipal. Mais au-delà de cette action la plus visible pour les Mazérois, ils se sont intéressés aussi à améliorer la qualité de vie dans leur école :

- installation d'un panneau de basket dans la cour de récréation,
- de deux cages de buts sur l'espace vert,
- de miroirs au-dessus des lavabos des filles.

Ils ont également étudié et repéré, lors d'une sortie à vélo, les emplacements de panneaux signalétiques dans le village, pour indiquer les itinéraires conseillés pour les cyclistes.

Avec la rentrée des classes et sous la houlette des élus Michel Bille et Joaquim Costa, le jeune Conseil poursuit ses réflexions pour quelques mois, mais sera aussi renouvelé au printemps, avec l'assistance de deux jeunes filles recrutées en Contrat Civique jusqu'en juin 2024 : Célia Grimy et Cassandra Ortion.

### Bloc Note



**LE CONCERT  
DU NOUVEL AN**  
le 20 janvier 2024  
à 20h30  
SALLE POLYVALENTE

**LES VŒUX DE  
LA MUNICIPALITÉ**  
le 26 janvier 2024  
à 18h30  
SALLE MARCELLE COURTOIS

**LE REPAS  
DES AÎNÉS**  
le 28 janvier 2024  
à 12h00  
SALLE MARCELLE COURTOIS

### Sommaire

2 & 3

LES GRANDS CHANTIERS  
CENTRE SOCIAL,  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE,  
ANCIENS LOCAUX « SOBEP »,  
CŒUR DE VILLAGE,  
LABORATOIRE  
D'ANALYSES MÉDICALES

4 & 5

EN DIRECT DE  
MAZÈRES-LEZONS

6 & 7

ACTIONS  
CLIMATIQUES  
ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE

BON À SAVOIR

8

VIE PRATIQUE  
RECENSEMENT  
DE LA POPULATION  
ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024  
CARNET / MEMENTO /  
AGENDA

# Joyeuses Fêtes !



# LES GRANDS CHANTIERS



## LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE EST RÉNOVÉE

Le plafond et les murs sont repeints de blanc, le sol a été désamianté et refait à neuf avec un revêtement clair et silencieux.

Magali Lainez, notre Bibliothécaire, accueille à nouveau le public ainsi que les classes d'écoliers dans son univers rénové :

- le lundi de 16h à 19h
- le mercredi de 9h à 11h30
- le vendredi de 15h30 à 19h

Un choix de 4000 livres régulièrement renouvelés et accessibles gratuitement à tous, petits et grands.



## DÉCONSTRUCTION DES ANCIENS LOCAUX « SOBEP »

Sur la plaine des sports, le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon va procéder en début d'année 2024 à la démolition des anciens locaux qui ont été longtemps occupés par son ancien exploitant SOBEP/SUEZ.

La Mairie de Mazères-Lezons, un temps pressentie pour l'acquisition de ces bâtiments, a finalement renoncé pour plusieurs raisons :

- le coût prohibitif du désamiantage et de la reconstruction,
- les contraintes techniques incompatibles pour une cohabitation avec les installations du Syndicat, empêchant la Commune de jouir pleinement des parties extérieures autour des bâtiments.

Il sera procédé dans un 1er temps au désamiantage des bâtiments, concernant essentiellement des plaques en fibrociment sur toiture, puis dans un second temps à la démolition de l'ensemble du bâtiment principal et de son garage annexe.

La majorité des matériaux issus de la démolition sera traitée, pour être revalorisée ou réutilisée sur place, conformément à la réglementation en vigueur.

Le site restera propriété du SMEP de la région de Jurançon. Il est effectivement concerné par la présence d'infrastructures stratégiques et de 1ère importance, permettant d'alimenter en eau potable près de 70 000 habitants.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le nouveau site internet du SMEP de la région de Jurançon : [www.smepep-jurancon.fr](http://www.smepep-jurancon.fr)



## LE CENTRE SOCIAL EST RÉHABILITÉ

Enfin ! Après une année de chantier, les adhérents et les habitués du Centre social, les enfants du Centre de Loisirs, les concitoyens qui recourent à l'appui de France Services, les lecteurs fidèles de la Bibliothèque municipale, tous ces usagers ont retrouvé les locaux rénovés et embellis qu'ils avaient quittés en septembre 2022.

Désormais c'est un grand espace central, chaleureux et très lumineux, qui remplace l'ancien patio-verrière, qui accueille les visiteurs sous la charpente de bois apparente qui soutient le nouveau toit percé de nombreuses fenêtres.

La grande salle permet des activités dans une ambiance plus feutrée grâce à une isolation phonique très réussie. Ses nombreux placards offrent beaucoup de rangement pour désencombrer ce grand espace. Les brise-soleil tamisent la lumière excessive pour plus de confort. Les cours de cuisine ont retrouvé une cuisine rééquipée de neuf, fonctionnelle, lumineuse et pourvue de nombreux placards de rangement. Les bureaux et espaces de travail ont aussi de nouveaux sols et une remise en peinture blanche très appréciable.

Enfin, tous les sanitaires ont été changés et carrelés de neuf. L'étanchéité de la toiture-terrace a été reprise, tout comme l'amélioration du fonctionnement des systèmes de chauffage, ventilation et électricité, ainsi qu'une mise en accessibilité des locaux conforme aux règles en vigueur.

➔ Montant des travaux : 600.730 € TTC. Cet investissement a été réalisé tout en maintenant le même montant annuel de subvention qu'en 2022, ainsi que le paiement des charges induites (fluides, entretien etc...), le tout pour un montant total de 67.722 €.

**Rappel :** ce projet a été aussi l'occasion de remplacer toutes les fenêtres de toit des logements communaux situés au 1er étage du bâtiment.



# GRAND CHANTIER CŒUR DE VILLAGE

Comme annoncé dans le Mazères Lisons n° 32, ce très grand chantier est entré dans sa phase opérationnelle depuis début février : les engins de chantier sont arrivés sur le terrain et ont réalisé la première tranche des travaux de voirie, réseaux et génie civil.

Le 12 Mai, la « première pierre » symbolique a été posée en présence de tous les partenaires du projet et de tous les financeurs.

Petit à petit les murs des futures villas et appartements s'élèvent et commencent à esquisser le visage du Cœur de Village.

## RAPPEL DU MONTAGE OPÉRATIONNEL ET FINANCIER

L'aménagement de la Place du Village, la construction de la future Halle et de la salle communale sont sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie assistée par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif TEQUIO.

La construction des bâtiments à destination des professionnels est sous maîtrise d'ouvrage de Pau Béarn Habitat : café multi-services, cabinet médical, ostéopathe, institut de beauté, Relais d'Assistants Maternelles...

Côté Commune, pour financer l'aménagement de la Place centrale et de la Halle, les demandes de subventions sollicitées commencent à être acceptées. Le détail de ces subventions espérées sera publié ultérieurement, après les réponses de l'État, du Département, de l'Agglomération, de la Région, et de l'Europe.

➔ Coût du projet : 851 373 €HT (1 021 647 €TTC)

## FINANCEMENT

- CAPBP : 200 598 €
- État - DETR : 126 110 €
- Département : 60 000 €
- Région : 69 009 €
- Europe ( en attente ) : 103 514 €



Les logements locatifs sociaux sont sous maîtrise d'ouvrage de Pau Béarn Habitat, les villas et appartements en accession à la propriété sont sous maîtrise d'ouvrage de la SCCV Cœur du Village composée des coopératives immobilières AXANIS et CISN.



Pose de la 1ère pierre le 12 mai 2023



La maquette est exposée en Mairie



# CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

À l'entrée du village en bordure de la rocade et de la RD37, la construction du futur Laboratoire d'analyses médicales de la société BIOPOLE avance bien. Les travaux commencés en mars 2023 devraient s'achever début 2024.

## AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE

Le Conseil départemental a étudié et réalisé un aménagement routier plus adapté avec :

- Un « tourne-à-gauche » pour sécuriser le flux des véhicules entrants en provenance de la rocade,
- Un élargissement du trottoir le long du Laboratoire jusqu'à la rue du 8 Mai 1945, pour sécuriser le cheminement des piétons et cyclistes sur ce tronçon.



Construction du laboratoire d'analyses médicales

## Bonnes vacances Monsieur le Professeur !...



Cette année encore, l'Association des Parents d'Élèves a organisé fin Juin un programme formidable pour la fête de l'école, avec de nombreuses animations et activités pour tous les enfants, ainsi que le partage d'un repas agréable sous les ombrages des platanes pour les nombreuses familles. La fête a débuté avec la chorale des enfants entraînée sous la houlette des enseignants... Un moment toujours très touchant en particulier pour les parents et grands-parents.

Mais en cette fin d'année scolaire, le moment le plus émouvant fut celui des hommages rendus à Bruno Serrano. En effet, après une vingtaine d'années d'enseignement à l'école de Mazères-Lezons, Bruno Serrano a fait valoir ses droits à la retraite pour profiter désormais de longues vacances bien méritées. Déjà très regretté par les enfants, les parents et par l'ensemble de l'équipe pédagogique, il a été longuement et chaleureusement remercié et applaudi.



## Ateliers jeunes 2023



Les jeunes et les bénévoles

Cet été ce sont 17 jeunes de 14 à 18 ans qui ont travaillé 20 heures pendant une semaine début juillet. Ils ont eu pour mission d'embellir le village sous la houlette d'une dizaine d'adultes bénévoles pour les encadrer... et les former !

Les travaux ont consisté pour la plupart à faire du désherbage sur des placettes et des trottoirs, et à rafraîchir en peinture du mobilier urbain. C'est du donnant-donnant : les jeunes ont gagné un pécule de 90 € payés par la Mairie, les adultes ont eu le plaisir de donner de leur temps dans l'intérêt général des Mazérois.

**Bravo aux jeunes et un grand merci aux bénévoles !**

## Fête patronale

Le Comité des fêtes a fait carton plein en ce week-end des 2 et 3 septembre. Un programme varié avec des animations pour tous, beaucoup de monde et une ambiance chaleureuse malgré une météo incertaine. Samedi soir, familles et amis se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur autour d'un dîner convivial. Alain Steiner a animé la soirée sur les airs des années 80. Ambiance assurée ! Dimanche, après la messe solennelle et le traditionnel dépôt de gerbe au Monument aux Morts par Mme le Maire et Mme la députée Josy Poueyto, qui ont présidé cette cérémonie, les discours ont mis à l'honneur les jeunes du Conseil municipal des enfants et des ateliers d'été. Enfin les Mazérois ont levé le verre de l'amitié préparé par le Comité des fêtes.



Soirée années 80

## Voyage des aînés



Au château de Morlanne



Visite du Centre de Tri de Sévignacq

**Jeudi 5 octobre, le voyage du CCAS pour les Aînés a rassemblé 80 Mazérois.** De bon matin, les cars les ont amenés tout d'abord au Centre de Tri de Sévignacq. Après un petit-déjeuner copieux offert à leur arrivée, nos voyageurs ont visité cette usine high-tech gérée par Valor Béarn, où sont triés et recyclés tous les emballages que nous jetons dans les bacs jaunes.

Après cette découverte pédagogique, tout le monde s'est régalé autour d'un déjeuner succulent au restaurant du village « Chez Courbet ». Un établissement où la cuisine traditionnelle béarnaise perpétue des spécialités familiales transmises de génération en génération. Une adresse à retenir ! L'après-midi a été consacré à la visite du ravissant village et du superbe Château de Morlanne : une manière agréable et intéressante de remonter dans l'Histoire du Béarn jusqu'à Gaston Phoebus...



## Théâtre

« Allez on enchaîne ! », cette comédie hilarante avec son lot de quiproquos et de gags inattendus a fait l'unanimité en ce samedi 18 novembre.

Ce sont près de **200 spectateurs de tous les âges** qui ont bondé la salle Marcelle Courtois pour applaudir les huit comédiens de la Compagnie Pyrène, plus talentueux les uns que les autres. Une soirée divertissante placée sous le signe du rire et de la bonne humeur.

La commission municipale Animation-Culture qui s'attache toujours à proposer des spectacles pour tout public, se réjouit encore une fois de **l'engouement des spectateurs qui viennent de plus en plus nombreux et enthousiastes à ce rendez-vous culturel.**



## Cérémonie du 11 novembre

Une quinzaine d'enfants étaient présents au Monument aux Morts, accompagnés de leurs parents, pour commémorer le souvenir de l'Armistice du 11 novembre 1918 avec les Mazérois présents, les anciens combattants et porte-drapeau, et les élus du Conseil municipal.

Madame le Maire a donné la lecture du message du Ministre des Armées Sébastien Lecornu et Patricia Mirallès, Secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire. Puis elle a tendu le micro à Jade et Axel qui ont fait l'appel des noms des Mazérois « morts pour la France » avant de déposer une gerbe de fleurs au pied du Monument aux Morts. Enfin, tout le monde a observé une minute de silence, suivie d'une belle Marseillaise chantée en chœur par tous les enfants et tout le public.

**En clôture de cette cérémonie, Madame le Maire a convié tous les présents à partager un vin d'honneur à la Mairie.**



# ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

## ÉCLAIRAGE PUBLIC extinction totale



## BÂTIMENTS PUBLICS RAPPEL des mesures d'économies d'énergie

**Dans le cadre des économies d'énergie, depuis octobre 2022, l'éclairage public est éteint dans tout le village à partir de 22h jusqu'à 6h30 du matin.**

Seule la RD37/Avenue du Général de Gaulle qui traverse tout le village a été exemptée de cette mesure. Pourquoi cette exception ?

Parce que cette avenue a été réaménagée en 2022, et inaugurée en octobre, pour une pacification de la traversée du village- avec notamment des « chicanes » qui rétrécissent la voirie et empêchent les conducteurs de se croiser, les obligeant ainsi à s'engager alternativement dans la chicane. Il nous est alors apparu souhaitable de maintenir l'éclairage nocturne pendant quelques mois pour les usagers de la route prennent d'abord l'habitude de ces chicanes, afin d'éviter tout accident.

**Aujourd'hui, un an plus tard, l'éclairage sera éteint aussi sur cette traversée Départementale 37 comme dans tout le reste du village de 22h à 6h30.**

Mais, par sécurité, à partir du mois de janvier 2024, les chicanes seront signalées au sol par des dispositifs lumineux clignotants à leds.

**Au-delà de l'extinction de l'éclairage public depuis le 1er octobre 2022, le plan d'économies d'énergie mis en place l'hiver dernier est renouvelé cet hiver.**

► L'extinction de l'éclairage public a permis de faire des économies d'énergie : on peut estimer une diminution de la consommation d'électricité de 77.30%, sur les 11 mois de novembre 2022 à novembre 2023.



**Sont chauffés à 19°**  
les locaux scolaires,  
la bibliothèque,  
le centre social,  
la mairie.



**Sont non chauffés**  
les salles d'activités  
mises à disposition  
des associations,  
la salle polyvalente  
et les vestiaires sportifs  
(eau chaude des douches maintenue),  
la salle Marcelle Courtois  
(sauf exception pour  
des soirées ponctuelles).

## ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION des énergies renouvelables (EnR)



L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande à toutes les communes de France de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR).

Ces zones pressenties par les communes doivent être identifiées et déclarées auprès des services de l'Etat pour la fin de l'année.

Ces ZAEEnR sont constituées de zones géographiques susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, géothermie, éolien, etc.). Cependant elles ne garantissent pas leur autorisation, les équipements devant, dans tous les cas, respecter les dispositions d'urbanisme réglementaires applicables et, en tout état de cause, l'instruction des projets reste faite au cas par cas. La délibération de la commune relative à ces ZAEEnR doit être transmise au référent préfectoral avant le 31 décembre 2023.

Cette transmission permettra d'une part d'abonder l'inventaire potentiel des zones d'accélération des énergies renouvelables et d'autre part d'évaluer ce potentiel au regard des engagements nationaux en faveur du développement des énergies renouvelables.

Enfin, ces zones permettront l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans les Pyrénées-Atlantiques.

### CONSULTATION DES HABITANTS

Le Conseil municipal a décidé d'organiser une consultation des habitants. Celle-ci s'est faite par voie électronique sur le site internet [www.mazerles-lezons.fr](http://www.mazerles-lezons.fr), par mise à disposition des documents consultables en mairie du 15 novembre 2023 au 6 décembre 2023, par des permanences en mairie avec la présence d'élus afin de pouvoir apporter aux habitants intéressés des explications complémentaires :

- Samedi 18/11 (10h-12h),
- Mercredi 22 et Jeudi 23/11 (17h-19h),
- Samedi 2/12 (10h-12h).

**Le bilan des contributions sera présenté lors du Conseil municipal du 18 décembre 2023. Ce dernier examinera et débatera des éventuelles modifications des propositions de zonage.**

## LE MOT DE LA MINORITÉ

Chères Mazéroises, chers Mazérois,

Joyeuses fêtes ! Profitons de ces moments de retrouvailles familiales, aussi connus sous le nom de trêve des confiseurs, instaurée il y a près de 150 ans pour donner une pause aux débats animés des députés et sénateurs.

C'est aussi pour nous le moment de faire un bilan annuel et de vous rendre compte de nos actions au sein du conseil municipal et de ses commissions. Encore une fois nous n'étions pas d'accord avec la baisse des subventions accordées aux associations, particulièrement au centre social. Nous avons aussi, cette année encore, proposé la mise en place d'un tarif de la cantine et de la garderie adossé au quotient familial dans le cadre du dispositif du repas à 1 € proposé par l'état. Cette proposition pour plus de justice sociale a été vivement rejetée par la majorité.

Elu.e.s avec 36,5% des voix mazéroises, nous regrettons vivement la volonté de la majorité de nous exclure de la liste des 5 grands électeurs pour les élections sénatoriales, encore une fois, la démocratie s'entend ici à minima.

Nous déplorons également la consultation hâtive et tardive sur la loi d'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables (APER). Nous avons six mois pour informer nos concitoyens des enjeux vitaux de décarbonation auxquels nous sommes confrontés, mais malheureusement, cela n'a pas été le cas. Il en ressort une consultation sur les zones sélectionnées sans aucune explication sur l'arbitrage politique des choix de la majorité.

En vous remerciant de votre attention et de votre soutien continu, nous restons déterminés à œuvrer pour le bien de notre communauté mazéroise.

Nous souhaitons que l'année à venir soit synonyme d'harmonie pour chacune et chacun d'entre vous.

Joyeuses fêtes et meilleurs vœux pour la nouvelle année !

Bien à vous,  
Mickaël Baraffe, Julie Champagne, Philippe Glorieux

N'hésitez pas à nous contacter : [contact@lecml2020.fr](mailto:contact@lecml2020.fr)

## L'entretien des haies de clôtures

Tout riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, surtout s'ils sont en bordure d'une voie publique ou privée. Pourquoi ?

- Afin de ne pas gêner le passage des piétons, des poussettes et fauteuils roulants,
- Afin de ne pas créer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, ou en diminuant la visibilité dans une intersection,
- Afin de ne pas laisser les arbres et les haies envahir l'espace du ou des voisins !

En outre, les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques, fibre ou éclairage public).

**IMPORTANT :** La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient.

**À SAVOIR !** La Mairie est en droit de contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une « injonction de faire ». En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.



## La nouvelle MAISON de L'HABITAT et du Patrimoine

**Un lieu unique, public et gratuit** pour un accompagnement personnalisé, des informations et des conseils sur toutes les questions liées à l'habitat, aux économies d'énergie et à la préservation du patrimoine.

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30 - Fermé le lundi  
maison.habitat@agglo-pau.fr  
2 bis rue des Cordeliers  
64 000 Pau  
05 59 82 58 60  
pau.fr

**LA MAISON DE L'HABITAT ET DU PATRIMOINE** vous renseigne sur les thématiques liées à l'habitat et aux économies d'énergie

Plusieurs dispositifs pour vous accompagner dans votre projet

- 1 Rénovez et économisez**  
Avec « Plaisir d'Habiter » et des conseils techniques pour votre projet
- 2 Achetez à un coût maîtrisé**  
- dans l'ancien avec l'aide « Ma Première Pierre »  
- dans le neuf avec nos partenaires bailleurs
- 3 Rénovez votre façade**  
Bénéficiez d'un coup de pouce financier avec l'opération de mise en valeur des façades du centre-ville de Pau
- 4 Effectuez votre demande de logement social**  
Directement sur demande-logement-social.gouv.fr

**LA MAISON DE L'HABITAT ET DU PATRIMOINE** accueille des permanences assurées par les acteurs locaux de l'habitat

- L'Architecte des Bâtiments de France :** conseils sur votre projet en secteur sauvegardé
- Soliha Pyrénées Béarn Bigorre :** conseils sur l'amélioration de votre bien
- Conseillers France Rénov' :** conseils sur la rénovation énergétique de votre logement
- Adil 64 :** conseils et informations juridiques sur la gestion des copropriétés, la réglementation sur la qualité des logements, etc.
- Habitat Jeunes :** accompagnement des jeunes à la recherche d'un logement temporaire sur le territoire de l'agglomération

Ce Guichet unique "France Rénov" dédié à l'accompagnement de tous les habitants de l'agglomération dans leur projet résidentiel est un passage incontournable :

- travaux de rénovation : conseils techniques, respect du patrimoine, subventions...
- accession abordable à la propriété,
- accès au logement locatif social.

Installée 2 bis rue des Cordeliers à Pau, la Maison de l'Habitat et du Patrimoine est le guichet unique de l'Agglomération pour toutes les questions relatives à l'habitat, l'énergie, le patrimoine et l'accès au logement.

### ACCESSIBLE À TOUS SANS RENDEZ-VOUS, ELLE OFFRE UN SERVICE PUBLIC LOCAL, NEUTRE ET GRATUIT, DONT LA MISSION EST TRIPLE

- accueillir, informer et accompagner tous les habitants de l'agglomération qu'ils soient propriétaires, locataires ou encore investisseurs, souhaitant mener à bien un projet d'amélioration de l'habitat ou d'accession sur le territoire de l'agglomération (dispositifs Plaisir d'Habiter, Ma première pierre, mise en valeur des façades, etc.),
- informer sur le secteur patrimonial remarquable du centre-ville de Pau et sur les bâtiments identifiés au titre du PLUi,
- accueillir les demandeurs de logement social et enregistrer leur demande sur le Service National d'Enregistrement (SNE).

La Maison de l'Habitat organise également des permanences tenues par ses différents partenaires : ADIL, Habitat jeune, Architecte des Bâtiments de France, Soliha, Conseillers France Rénov', etc.

### INFOS PRATIQUES

Maison de l'Habitat et du Patrimoine,  
2 bis rue des Cordeliers, à Pau - 05 59 82 58 60

<https://www.pau.fr/article/maison-de-lhabitat-et-du-patrimoine-copie>  
Gratuit et ouvert à tous

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Fermé le lundi.

## La fête de l'arbre

« À la Sainte Catherine, tout bois prend racine ! ». Comme une douzaine d'autres communes de l'Agglomération, notre commune a participé à La Fête de l'Arbre en plantant un mûrier-platane près de l'aire de jeux pour enfants située à la convergence de la rue des Oliviers, l'allée Maurice Ravel et l'allée Jeanne d'Albret.

Ce mûrier-platane qui s'élèvera jusqu'à 6 à 7 mètres offrira rapidement un ombrage appréciable près de l'aire de jeux grâce à son port en parasol et ses feuilles très larges.

Rappelons que cette opération symbolique vient compléter cette année les plantations d'une quinzaine d'arbres au stade municipal, en février, avec le Conseil municipal des Enfants.



Plantation du mûrier-platane



# RECENSEMENT DE LA POPULATION

En début d'année 2024, notre commune doit procéder au recensement de sa population. Cette démarche obligatoire permet de mieux connaître l'évolution de notre démographie. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés entre le 18 janvier et le 17 février 2024.

## COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?

En Janvier, une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté et habilité par la Commune, passera chez vous pour vous fournir une notice d'information, en mains propres ou bien dans votre boîte aux lettres si vous êtes absent lors de son passage.

Puis vous suivrez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire-recenser. **Ce document est indispensable pour le bon déroulement de votre recensement, gardez-le précieusement.**

Faire son recensement en ligne sur internet est très simple et rapide pour vous. Mais si vous ne pouvez pas répondre en ligne, le questionnaire papier vous sera remis par l'agent recenseur qui pourra vous donner tous les renseignements utiles pour le compléter.

## POURQUOI SOMMES-NOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, modes de déplacements, types de logements...

**Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :**

**1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune :** plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

**2. Définir le nombre d'élus au Conseil municipal, le mode de scrutin.**

**3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs** (écoles, crèches, structures sportives, etc.), de pharmacies, de commerces, de logements etc...

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

Inscriptions sur les listes électorales



Les prochaines élections européennes se dérouleront **le dimanche 9 juin 2024.**

### PEUVENT VOTER À CETTE OCCASION :

Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils sont inscrits sur les listes électorales.  
Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales de la Commune vous pouvez le faire :

**Soit en ligne, sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)** jusqu'au mercredi 1er mai 2024 minuit.

**Soit auprès du secrétariat de la mairie** jusqu'au vendredi 3 mai 2024 - 17h00.

Dans tous les cas, il faut produire une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

## le Carnet

### Naissances

- Billie DUJONCQUOY
- Anatole BALAGNA
- Isaac CARROLA

### Mariage

- Alexandra ANTOINE et Jordan PERRIN

### Décès

- Igor NICOLSKI
- Augusta PEYROU
- Jeanne MINDAA (née MORLAAS-COURTIES)
- Sébastien CAÏE
- René LACOUÉ
- Josette LASPOUMADERES (née LASCABES)

- Maria MISSLIN (née ALEGRE-DIESTE)
- Marie BARBEAU (née FABRE)
- Léonie LACOUÉ (née BARADAT)
- Simone ALBAREIL-BOUEILH (née MOREL)
- Antoine MILLAN

## Agenda

- **Samedi 20 janvier - 20h30 :** Concert du Nouvel An avec l'Orchestre Symphonique du Sud-Ouest, salle polyvalente.
- **Vendredi 26 janvier - 18h30 :** Vœux de la municipalité, salle Marcelle Courtois.
- **Dimanche 28 janvier - 12h :** Repas des Aînés, offert par le CCAS, salle Marcelle Courtois
- **Mercredi 7 février :** Pièce de Théâtre proposée par le Centre social « Cap'de tout », salle Marcelle Courtois
- **Dimanche 10 mars :** Trail des Costalats, au stade
- **Dimanche 17 mars :** Vide-grenier organisé par l'Association des Parents d'Elèves, salle polyvalente.
- **Vendredi 5 et samedi 6 avril :** Gala de patinage artistique sur roulettes, organisé par l'USM, salle polyvalente
- **Jeudi 25 au dimanche 28 avril :** Championnat de France de patinage artistique sur roulettes, organisé par l'USM, salle polyvalente.
- **Mercredi 8 mai - 11h30 :** Cérémonie du souvenir du 8 mai 1945, au Monument aux Morts.

## Memento

- Samu : 15
- Pompiers : 18
- Police secours : 17
- Médecin :
- Dr Jobert : 05 59 06 52 02
- Pharmacie Beth-Ceü : 05 59 06 54 05
- ENEDIS (sécurité dépannage) : 0 810 333 364
- GRDF (sécurité dépannage) : 0 810 433 065

- AGUR : Urgences 24h/24 09 69 39 4000
- Presbytère : 05 59 06 64 77
- Centre social : 05 59 06 68 70
- Crèche L'Auseron : 05 59 06 11 13
- École maternelle : 05 59 06 60 55
- École primaire : 05 59 06 51 23
- Bibliothèque municipale : 05 59 06 80 54

- Mairie : 05 59 06 56 61  
30 av. du Général de Gaulle  
64110 Mazères-Lezons  
mairie@mazeres-lezons.fr
- **Horaires d'ouvertures au public :**  
- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00  
- mercredi de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00

- **Permanence mensuelle :**  
- Premier samedi du mois : de 10h à 12h  
[www.mazeres-lezons.fr](http://www.mazeres-lezons.fr)  
• Téléphone d'urgence Mairie : 06 50 078 078